Lancement de la concertation pour la « Balade du Cailly », un itinéraire de 14km destinée à la promenade à pied ou à vélo

Portée par la Métropole, la « Balade du Cailly » est un projet de promenade à pied et à vélo de 14 km entre Malaunay et les bords de Seine à Rouen. Afin de cerner au mieux les attentes des habitants concernant ce nouvel itinéraire, la Métropole, avec le soutien des communes traversées, lance une concertation en plusieurs volets. Celle-ci vient de débuter via un questionnaire mis en ligne sur le site Je Participe.
Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie :
« La « Balade du Cailly » traversera bientôt Malaunay, le Houlme, Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme, Déville-lès-Rouen et Canteleu ! Pas moins de 14 km de promenade à pied ou à vélo vont être aménagés après un temps de concertation auquel tout le monde pourra participer. Ensemble, faisons de la balade du Cailly un itinéraire d'évasion au cœur de notre belle Métropole. Avec une priorité : préserver le patrimoine naturel et bâti de la Vallée. C'est une vraie chance pour notre territoire et son attractivité !».

Les 3 objectifs de l'aménagement de cet itinéraire sont de :
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti de la vallée
- Réaliser un espace public et un lieu de promenade de proximité de qualité
- Proposer un parcours alternatif cohérent et sécurisé pour les modes actifs de déplacement.

Une étude de faisabilité réalisée en 2018-2019 a permis d'une part, l'élaboration d'un diagnostic et d'autre part l'identification des enjeux, la définition des objectifs et d'un tracé prévisionnel.

Afin d'élaborer un projet véritablement adapté aux attentes de la population, la Métropole et les communes de la vallée engagent une démarche volontaire de concertation en deux étapes. Cette semaine, une première séquence de participation citoyenne est lancée pour enrichir collectivement les orientations à retenir pour le projet de « balade du Cailly » (affiner le tracé prévisionnel, préciser les fonctionnalités des aménagements...).